

about this in the Council of Public Instruction one of the Bishops present advised us to take a Criminal action against Brother Reticus for slander and a civil action for libel. This Bishop said: *I understand he is writing another pamphlet against you! The only way to stop him is to have him arrested. Mon avis est de le faire arrêter.*

Et le jour suivant, 17 février, M. P. S. Murphy reparait devant la Commission et demande à faire entre autres corrections la suivante :

" I wish to withdraw whatever I stated about my conversation with the Bishop referred to, as it took place in the Council chamber and might be considered as private. "

Abrité derrière sa fautive rétractation, protégé par la note de M. Davidson, M. P. S. Murphy semble hors de toute atteinte. C'est en vain que le cher frère Provincial demande justice ; ses lettres s'égarèrent ou demeurent sans réponse ; ce n'est qu'à la dernière heure, qu'il peut faire parvenir à M. Coursol la note dans laquelle il expose les faits et relève les accusations injustes portées de divers côtés contre notre Congrégation.

Le même défaut de véracité se retrouve chez M. P. S. Murphy, dans son témoignage touchant l'école Ste-Brigide. Il accuse le Rév. M. Lonergan, curé de cette paroisse d'un détournement de \$400 ; puis il ajoute : " Ayant été aux renseignements auprès des Frères, j'ai appris qu'ils n'avaient jamais reçu l'argent en question et que la somme avait été consacrée par le curé à des réparations.

Les Frères m'ont prié de ne pas révéler cette affaire. " (1)

" Le Frère Andaine (2) paraît devant la Commission et se plaint de la déposition de M. Murphy, qui est inexacte à propos de la question de deux nouvelles classes à Ste-Brigide pour lesquelles la Commission avait donné de l'argent.

" M. Murphy dit que ces paroles n'ont pas été entrées dans sa déposition. S'il les a prononcées, il les retire.

" Le président de la Commission lit la déposition et y trouve les paroles incriminées. " (3)

Maintenant, Honorables Messieurs, vous avez entendu le récit véridique des faits, vous avez lu les documents authentiques qui se rattachent à l'incident motivant la proposition de Sir N. F. Belleau au Conseil de l'Instruction publique. Je vous laisse le soin, après avoir mûrement pesé toutes choses, de qualifier une telle conduite de la part d'un Commissaire d'Ecoles catholique,

(1) *Monde*, 19 février 1883.

(2) Le frère Andaine était directeur à l'Ecole Ste-Brigide au moment où le détournement de \$400 aurait eu lieu et, naturellement, c'est lui qui aurait demandé à M. P. S. Murphy " de ne pas révéler cette affaire. "

(3) *Monde*, 22 février 1883.